

Nom : Délégation Régionale Aquitaine

Adresse : Esplanade des Arts et Métiers 33405 Talence Cedex

Numéro de téléphone : 05 57 3 5 58 00

Code APE 7220Z – Recherche-développement en sciences humaines et sociales

Représenté par : Gaëlle BUJAN

Qualité du représentant : Déléguée Régionale

Nom du service dans lequel le stage sera effectué : UMS3657 - Archéovision

Lieu du stage (si différent de l'adresse de l'organisme d'accueil) : UMS3657 – Archéovision  
Archéopôle d'Aquitaine , Esplanade des Antilles 33607 Pessac cedex

Montant de la gratification : 3,60 €/h

## **2 – Pièces justificatives à joindre (en 1 exemplaire) au dossier au moment du dépôt de la Convention de stage à l'UMR.**

Les pièces justificatives déjà remises à l'organisme d'origine ne sont pas transmises à l'UMR.

- CNI ou passeport
- Carte étudiant (validité)
- Attestation carte vitale
- Assurance responsabilité civile (validité)
- RIB si gratification

## **3 – Transmission de la Convention (en trois exemplaires originaux) à l'UMS**

a. Avant d'être transmise au service administratif de l'UMS, la Convention doit être **d'abord** signée par :

- 1) Le stagiaire
- 2) Le référent
- 3) Le tuteur dans l'organisme d'accueil
- 4) Le représentant de l'organisme d'origine (= établissement où l'étudiant est inscrit)

b. Au minimum **4 semaines avant le début du stage**, le/la stagiaire dépose son dossier complet (signé par les parties indiquées ci-dessus + pièces justificatives) auprès de Caroline Delevoie

**ATTENTION** : Les stagiaires doivent être en possession de leur convention signée de toutes les parties avant de pouvoir commencer leur stage.